



Vente d'une console de jeux

Par **frjsy4m**, le **23/02/2010** à **16:35**

Bonjour,

je suis un particulier et j'ai vendu il y a un mois une console de jeux ps3 d'occasion qui fonctionnait parfaitement . Un moi après la vente elle est tombé en panne et ne fonctionne plus , l'acheteur veut que je le rembourse !!!, personnellement je ne souhaite pas le rembourser etant donné quelle fonctionnait parfaitement quand je l'ai vendu !

quels sont mes droits envers ce litige et qu'est ce je risque ?

merci

Par **fif64**, le **23/02/2010** à **17:45**

Rien. pour 300 euros votre acquéreur n'ira pas faire mandater un expert et n'ira pas au tribunal.

En plus si la console a marché pendant un mois sans aucun problème....

Par **frjsy4m**, le **23/02/2010** à **21:15**

bonjour , merci pour votre réponse rapide